

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

---

**Séance du : 30 mai 2024**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 30 mai, à 18 heures 30,** le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

---

**Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 11 ; votants : 14**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-François PORTET, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER, Eric COUDRON, Jacques ROUX, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER

**Absents :**

**Procuration :** Etienne HUMBERT (procuration à Anne CHOUVET), Jean-Marc POUILLILIAN (procuration à Marietta DE WEERT), Séverine QUICHOT (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER)

**Secrétaire de séance :** Anne-Laure DUPASQUIER

---

**Objet :** Signature avec le SDIS 05 de la convention relative à la surveillance de la zone de baignade du Plan d'eau

Afin d'assurer la surveillance de la zone de baignade pendant la saison estivale, la Commune d'Eygliers souhaite faire appel aux sapeurs-pompiers du SDIS 05 qui affecteront des sauveteurs aquatiques aux différents postes de secours pour la surveillance de la zone de baignade, quotidiennement selon les jours, les horaires et les dates d'ouverture et de fermeture indiqués dans l'arrêté municipal fixant l'organisation de la surveillance des plages et des baignades et l'ouverture des postes de secours.

La Commune d'Eygliers s'engage à rembourser au SDIS les frais de personnel et de mise à disposition. Le montant prévisionnel est de 5 500 € TTC.

Madame le Maire donne lecture des termes de la convention définissant les droits et obligations de chacune des deux parties et demande au conseil municipal l'autorisation de la signer.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :**

**Vote :**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** l'exposé du maire
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le SDIS 05 afin d'organiser la surveillance de la zone de baignade du Plan d'eau pour la saison estivale 2024.

- **ACCEPTÉ** de financer le montant estimé de 5 500 € TTC, éventuellement ajusté sur présentation de justificatifs par le SDIS 05.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,

Anne **CHOUVET**

